

**COUR SUPRÊME DU YUKON**

SUCCESSION DE \_\_\_\_\_, décédé

**AFFIDAVIT DE L'ADMINISTRATEUR PROPOSÉ  
(aucun testament)**

Je soussigné, [*nom et adresse de l'auteur de la demande*] \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_, DÉCLARE SOUS SERMENT (OU  
AFFIRME SOLENNELLEMENT) CE QUI SUIT :

1. \_\_\_\_\_, domicilié de son vivant au [*adresse de voirie et collectivité*] \_\_\_\_\_, au Yukon, est décédé le \_\_\_\_\_ 20\_\_, à \_\_\_\_\_, au \_\_\_\_\_. La pièce \_\_\_\_\_ ci-jointe est une copie du certificat de décès.

2. Mon lien avec le défunt est \_\_\_\_\_ et je demande à être l'administrateur de la succession du défunt, car [*préciser le fondement du droit de l'auteur de la demande à devenir l'administrateur, par ex. il est l'un des bénéficiaires du reliquat, etc.*] \_\_\_\_\_.

3. J'ai fait une recherche minutieuse et je suis d'avis que le défunt est décédé sans laisser de testament, de codicille ou de document testamentaire. J'ai notamment communiqué avec des cabinets d'avocat pour savoir si le défunt avait un testament et avec des banques pour savoir s'il avait un coffre-fort.

4. Les personnes suivantes ont survécu au défunt [*identifier toute personne qui a le droit d'hériter en application des articles 78 à 95 de la Loi sur l'administration des successions*] :

5. Les personnes suivantes ont un droit égal ou prioritaire de demander des lettres d'administration :

6. J'ai mené, avec diligence, des enquêtes pour vérifier l'actif et le passif du défunt.

7. L'état des éléments d'actif et de passif et de la distribution annexé comme pièce \_\_\_\_ divulgue les éléments de l'actif et du passif du défunt, indépendamment de leur nature, du lieu où ils se trouvent ou de leur valeur, qui passent au représentant successoral du défunt, et indique les noms des bénéficiaires, leur lien avec le défunt et la fraction ou la quote-part des biens qui leur est dévolue.

8. Je divulguerai à la Cour, dans les plus brefs délais, l'existence de tout élément d'actif ou de passif qui n'est pas mentionné à la pièce \_\_\_\_ et dont j'apprends l'existence.

9. J'administrerai conformément à la loi l'ensemble de la succession qui m'est dévolue par application de la loi en ma qualité de représentant successoral du défunt, et je produirai un inventaire complet et fidèle de la succession et en rendrai compte fidèlement dans les cas prévus par la loi.

10. Le défunt est :

- citoyen d'une Première Nation autonome qui a adopté des lois relatives à l'administration des successions.
- un Indien assujetti à l'application de la *Loi sur les Indiens*.
- ni l'un ni l'autre.

FAIT SOUS SERMENT (OU SOUS  
AFFIRMATION SOLENNELLE)

devant moi à \_\_\_\_\_,  
au \_\_\_\_\_,  
le \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Notaire dans et pour le Yukon

\_\_\_\_\_  
Auteur de la demande

Nom \_\_\_\_\_

Titre \_\_\_\_\_

Date de fin de commission :  
\_\_\_\_\_

SUCCESSION DE \_\_\_\_\_, décédé

**ÉTAT DES ÉLÉMENTS D'ACTIF ET DE PASSIF ET DE LA DISTRIBUTION**

Partie I BIENS RÉELS (y compris les hypothèques et les intérêts des vendeurs et des acheteurs dans des conventions de vente)	À l'intérieur ou à l'extérieur du Yukon	Valeur au décès
Total – Biens réels		\$
Partie II BIENS PERSONNELS (tous les biens, sauf les biens réels)	À l'intérieur ou à l'extérieur du Yukon	Valeur au décès
Total – Biens personnels		\$
COFFRE-FORT – N° et emplacement		
<b>VALEUR BRUTE TOTALE DE LA SUCCESSION</b>		<b>\$</b>
Partie III DETTES ET ÉLÉMENTS DE PASSIF	Payé ou dû	
Total – Dettes et éléments de passif		\$
<b>VALEUR NETTE TOTALE DE LA SUCCESSION</b>		<b>\$</b>
Partie IV DISTRIBUTION DE LA SUCCESSION		
Nom	Lien	Biens dévolus (fraction ou quote-part)

La présente constitue la pièce \_\_\_\_\_  
dont il est question dans l'affidavit  
de \_\_\_\_\_ fait devant  
moi à \_\_\_\_\_  
le \_\_\_\_\_ 20\_\_.

\_\_\_\_\_  
Notaire dans et pour le Yukon